

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 17/01/2024

### SANTÉ MENTALE

## Le ministère de la santé et de la prévention soutient 3 projets bretons innovants pour renforcer l'offre de soins

La santé mentale est une priorité nationale, réaffirmée dans la stratégie "Ma Santé 2022", au cours du Ségur de la Santé et des Assises nationales de la psychiatrie et de la santé mentale. Dans ce cadre, le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP), créé en 2019, est doté, pour l'année 2023, de 12 millions d'euros au niveau national. Suite au lancement d'un appel à projets national au printemps dernier, le Ministère de la santé et de la prévention a retenu 110 projets. Parmi eux, trois initiatives bretonnes seront accompagnées à hauteur de 811 000 euros.

### Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie a vocation à financer ou à amorcer le financement de projets innovants, dans l'organisation promue ou dans les prises en charge proposées. Le caractère innovant des dispositifs se traduit par la transformation des organisations, l'introduction d'une pratique, d'une intervention ou d'une procédure, pouvant éventuellement déjà être éprouvée mais requérant d'être adaptée dans un contexte nouveau. Les projets doivent conduire à améliorer la performance d'un dispositif ou d'une organisation pour une meilleure réponse aux besoins des usagers et des familles en termes d'accessibilité, de continuité, de sécurité ou de qualité des soins et une plus grande efficacité dans les parcours de prise en charge.

Conformément à l'instruction nationale, les orientations 2023 étaient :

- Mise en œuvre des parcours en psychiatrie favorisant la prévention et l'articulation entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé : acteurs sanitaires, acteurs médico-sociaux, médecine de ville ;
- Prévention et gestion des situations de crise, d'urgence et limitation des soins sans consentement ;
- Prise en charge de publics spécifiques au sein d'une filière structurée : personnes détenues ou placées sous-main de justice, personnes ayant des troubles du spectre autistique, personnes en situation de précarité, personnes suivies par l'aide sociale à l'enfance, enfants et adolescents, personnes âgées, migrants, femmes isolées, etc. ;

### Contact presse

**Direction de cabinet**

**Département communication**

Tél : 02 22 06 72 64  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



6, Place des Colombes  
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

- Dispositifs de renforcement de l'accès aux soins non programmés sur le modèle du service d'accès aux soins ;
- Projets optimisant le parcours thérapeutique médicamenteux des personnes ayant des pathologies psychiatriques.

Les projets sélectionnés par le jury national bénéficient d'un financement pendant 3 ans, puis d'une évaluation nationale afin d'apprécier les résultats de leur mise en œuvre et les conditions de leur éventuelle pérennisation.

## **Les projets Bretons**

### **Création d'un dispositif intersectoriel et interétablissements de prévention et de gestion de crise porté par le Centre Hospitalier du Pays de Morlaix (CHPM), financé à hauteur de 417 000 euros**

Les deux établissements de santé autorisés en psychiatrie sur le territoire du Pays de Centre-Ouest Bretagne (le CH du Pays de Morlaix (CHPM) et l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB)) proposent de créer une équipe mobile intersectorielle et inter-établissements dédiée à la prévention et à la gestion de la crise en psychiatrie.

Dotée d'un numéro unique d'appel accessible par les professionnels et partenaires 7j/7 de 10h à 21h, l'équipe mobile intervient dans le cadre de l'escalade de la crise avec pour objectif de prévenir une hospitalisation. Après la crise, elle accompagne la désescalade. Chaque établissement structure, en son sein, un parcours de soins post-crise, par ajustement de l'offre thérapeutique existante. Il organise aussi des retours d'expériences auprès des professionnels et partenaires.

Ce projet bénéficie de la très forte mobilisation des acteurs du territoire : acteurs sanitaires, sociaux et médicosociaux, contrats locaux de santé, élus, service départemental d'incendie et de secours, gendarmerie...).

Son caractère innovant est lié à l'approche ambulatoire de la prévention et de la gestion de la crise. La dimension partenariale associant établissements de santé et établissements et services sociaux et médico-sociaux de deux départements et les élus, dans la recherche d'une réponse harmonisée et lisible constitue aussi un atout.

Le degré de maturité du projet ainsi que la grande pertinence du sujet qu'il cible : la prévention et la gestion de la crise en psychiatrie afin d'améliorer l'alliance thérapeutique (vision globale de la prise en charge), la qualité de vie des personnes concernées et de leur entourage, et la diminution des soins sans consentement, en font une priorité pour l'ARS Bretagne.

### **Déploiement de Dispositifs Avancés en Santé Mentale (DASM) au sein des structures médicales d'exercice libéral coordonné, porté par l'Etablissement public de santé mentale Sud Bretagne, financé à hauteur de 169 000 euros.**

Fort de son expérimentation conduite depuis mai 2022 sur la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Kervignac dans le cadre du déploiement de la feuille de route du Projet Territorial en Santé Mentale du Morbihan, l'Etablissement public de santé mentale Sud Bretagne (CH Charcot) ambitionne de déployer des Dispositifs Avancés en Santé Mentale sur l'ensemble des 30 structures d'exercice coordonné volontaires de son territoire.

Le projet prévoit l'organisation régulière de consultations avancées d'infirmiers psychiatriques et d'infirmiers en pratique avancée, de téléconsultation psychiatre mensuelle et de télé expertise à la demande, au plus proche des lieux de vie des patients, dans des lieux de soins repérés et non stigmatisés.

Le développement de coopérations entre acteurs de la médecine générale et de la psychiatrie constitue l'un des objectifs soutenus par l'ARS Bretagne dans le cadre du projet régional de santé 2023 / 2028.

Le caractère innovant du projet tient au passage d'une expérimentation au niveau d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à un dispositif territorial incluant l'ensemble des structures d'exercice coordonné. Ainsi, il améliore l'accès, la qualité et la continuité des soins.

**Création d'un hôpital de jour "psychotraumatisme", porté par l'Etablissement public de santé mentale Finistère Sud, financé à hauteur de 225 000 euros.**

Ce projet vise à dédier un hôpital de jour à la prise en charge des psychotraumatismes. Au-delà de la prise en soin, l'équipe dédiée contribuera, en lien avec le Centre Régional du Psychotraumatisme de Bretagne (CRPB), à une mission de formation, de soutien et d'accompagnement des professionnels du premier recours.

Le caractère innovant de ce projet est lié à l'émergence d'une filière spécialisée de prise en charge des psychotraumatismes sur l'ensemble de la Bretagne. En effet, le développement progressif d'une offre graduée et structurée de prise en charge du psychotraumatisme répond à un réel besoin en santé publique pour la région.